

Édito du Maire



En juin, le conseil municipal a désigné 7 « grands électeurs et leurs suppléants » qui vont participer le 24 Septembre à l'élection des 3 sénateurs du Loiret.

À cette occasion, je voudrais saluer le travail de Jean-Pierre Sueur, qui ne se représente pas après

20 années consacrées au Sénat.

« Un exemple qui redonne du sens à l'engagement politique. »

Nous le connaissons tous par sa présence sur le terrain. Jean-Pierre Sueur a été député du Loiret, maire d'Orléans, président de l'agglomération. Il a très souvent répondu à nos invitations pour les manifestations semeyennes. Son rôle au Sénat a été unanimement salué comme président de la commission des lois, co-rapporteur de la commission d'enquête Benalla et beaucoup d'autres contributions à la vie politique française. 42 années au service de ses concitoyens. Un exemple qui redonne du sens à l'engagement politique.

À Semoy, les vacances se terminent par la fête locale. La rentrée se fait en douceur et dans la bonne humeur grâce au Comité des Fêtes. Samedi 2, ce sera concours, randonnée, moules-frites, concert, et SHOW LASER, et dimanche 3 animations et le traditionnel vide-grenier.

Une belle transition vers la rentrée scolaire.

Le lundi 4 Septembre sera une journée de forte émotion. C'est la rentrée des classes. Et oui, les vacances sont terminées, il faut reprendre le chemin de l'école.

Que souhaitons-nous pour les écoliers de Semoy ? Qu'ils soient studieux bien sûr, mais aussi bien épanouis, que l'école de la République les prépare à une vie citoyenne responsable. Nous savons l'engagement des enseignants dans ce travail de plus en plus compliqué et nous les en remercions. Cependant c'est un projet global de société que nous devons porter, parents, enseignants, élus pour contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants. La municipalité y prend toute sa part.

Je vous souhaite une bonne rentrée.

Bien cordialement,

Laurent Baude

23 MAI 2023

- > Désignation des membres des nouvelles commissions municipales ;
- > Mise en œuvre des clauses sociales des marchés publics ;
- > Modalités d'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour les agents ;
- > Attribution de dictionnaires et clés USB aux élèves de CM2 ;
- > Modification du règlement de la bourse au permis de conduire ;
- > Modification de la convention d'aide à la formation au BAFA pour les Semeyennes et Semeyens à partir de 16 ans ;